



LE CLUB PATRIMOINE DES EXPERTS-COMPTABLES

BULLETIN D'ADHESION 2020

*Valable pour une personne physique, elle prend effet à partir du règlement de la cotisation au Club Patrimoine et jusqu'au **31 décembre 2020**.*

Civilité :

Prénom :

Nom :

Email :

Coordonnées de facturation

Nom du cabinet :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Qualité :

(Expert-comptable, CAC, EC-CAC, stagiaire expert-comptable, collaborateur, autres)

TARIFS

- Membres de l'Ordre ou diplômés d'expertise comptable : 240 € TTC
- Adhérents ANECS ou CJEC : 120 € TTC

REGLEMENT :

- Chèque (à l'ordre d'Actions Experts)